

## Département du Puy-de-Dôme - Commune de VODABLE

**Séance du 19 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Multi-Activités conformément à l'article L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Maire (J-M Labussière), 1<sup>ère</sup> Ajointe (N. Loubinoux), 2<sup>nd</sup> Adjoint (R. Durand) et conseillers (Patrick Dupain, Corinne Gerber, Sophie Besson, Rodolphe Carré)

**Pouvoirs :** Ludivine Rodary à N. Loubinoux,

**Absents :** Michel Anglade, Elodie Montauriol, Aurélie Dumont,

Date de convocation : 08 novembre 2021

Secrétaire de séance : Corinne Gerber

Tenue dans le respect des règles de distanciation, port du masque obligatoire pour chaque membre et gel hydro alcoolique à l'arrivée.

La séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire sur les sujets suivants :

**Ordre du jour :**

1. Extension de l'éclairage public,
2. Location licence IV pour l'Auberge,
3. Boitier pour l'horloge de l'église,
4. CLECT rapport du 29 juin 2021,
5. Questions diverses (Eau des communes, CCAS, Décision modificative suite au dernier Conseil Municipal, Eglises – visite du Conservateur du Patrimoine, Plate-forme de broyage des végétaux)...

**1. DCM 2021/019 – Extension de l'éclairage public**

Le maire expose au conseil municipal que l'extension de l'éclairage public concernant les deux arrêts de bus ainsi que le parking de l'auberge et le parking de la salle des fêtes est dans l'état une dépense trop importante pour le budget communal.

En effet les travaux réalisés par le Territoire d'Energie du Puy de dôme (SIEG), ne sont pris en charge par celui-ci qu'à hauteur de 50% ainsi l'autre moitié est prise en charge par la commune. Le chantier s'élève à 64000,00€ HT et il est donc demandé à la commune un financement de 32000,00€. Le fait que la commune ne soit pas maître d'œuvre de ces travaux nous empêche de solliciter une demande de fond de concours à l'agglomération pour financer ce projet.

Vu le caractère sécuritaire de l'éclairage des arrêts de bus la solution pour réduire le coût serait de demander un devis sans l'éclairage des parkings.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De valider la réalisation de l'éclairage des arrêts de bus en demandant un devis sans l'éclairage des parkings.
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Vote : 8 VOIX POUR****2. DCM 2021/020 - Convention de mise à disposition de la licence IV à l'Auberge de la Loue**

Le maire expose au conseil municipal que depuis l'ouverture de l'auberge, celle-ci exploite la licence IV appartenant à la maire sans qu'une convention n'ait été signée entre les deux partis. Il conviendrait donc, selon le modèle fourni par la DGFIP de rédiger une convention d'exploitation de cette licence et d'en fixer le montant annuel.

Il est proposé au conseil municipal :

- De rédiger une convention de mise à disposition de la licence IV de la commune, selon le modèle fourni par la DGFIP
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Vote : 8 VOIX POUR****3. DCM 2021/025 - Boîtier de commande de l'horloge et de la sonnerie des cloches de l'église**

Le maire expose au conseil municipal que nous n'avons plus les codes d'exploitation du boîtier de commande de l'horloge et des sonneries des cloches de l'église.

Un devis a été demandé à la société PLAIRE pour remplacer ce boîtier et que celui-ci s'élève à 1197,00€ TTC.

Ce nouveau boîtier permettrait de commander la sonnerie des cloches pour les événements religieux sans interventions humaine « périlleuse » comme actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le remplacement du boîtier de commande et donne mandat au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Vote : 8 VOIX POUR****4. DCM 2021/021 - CLECT**

Le montant due par la commune de Vodable au titre des attributions de compensation est de 7591,71€, c'est le même que pour l'année 2020. En 2021 il n'y a eu aucun nouveau transfert de charge entre l'agglo est la commune.

A noter que dans ce montant sont compris les sommes que la commune versée auparavant au service du SDIS 63, celles-ci étant maintenant versée par API sur la base des versements dus en 2020.

Il est proposé au conseil municipal de valider le rapport définitif de la CLECT pour 2021 tel que présenté.

**Vote : 8 VOIX POUR****5. DCM 2021/022 - Passage aux 35H du personnel communal**

Cette nouvelle directive ne concerne pas le personnel communal de Vodable, car Mme Virginie MONTIGNY et Mr Yann SEGARD travaillent déjà sur la base de 35 h.

Par contre, il convient de prendre une délibération pour que la directive de 2001 soit modifiée en indiquant que tout le personnel communal est concerné par le passage au 35 H.

**Vote : 8 VOIX POUR****⑥ DCM 2021/023 - Assainissement et gestion de l'eau**

Depuis le 1er janvier 2020 la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines et les modalités de gestion de ces compétences sont multiples.

Divers maîtres d'ouvrages peuvent être amenés à intervenir sur des opérations communes en fonction de leurs compétences, ce qui peut donc amener une mutualisation des achats et donc la constitution de groupements de commandes ou co-maîtrise d'ouvrage.

Afin de réduire les délais de mise en place de ces conventions (délibération, signature, etc.) il est proposé aux conseils municipaux de prendre une délibération cadre autorisant Monsieur/Madame le Maire à conclure toutes conventions relatives à l'eau & l'assainissement avec l'Agglo Pays d'Issoire et les autres maîtres d'ouvrages le cas échéant pour les opérations relatives à l'eau et l'assainissement.

**Vote : 8 VOIX POUR**

Démarrage prochainement d'un chantier rue de Gaillardes vers chez M. Point, afin de remplacer les tuyaux béton endommagés dont les fuites d'eau usée refluent dans sa grange.

Le chantier est géré par l'API et l'entreprise Cymaro devrait être choisie pour effectuer les travaux.

**Questions diverses****Eau des communes**

Jusqu'à présent, les communes ne payaient pas l'eau potable. Pour Vodable, cela concerne la consommation d'eau des bâtiments communaux, et du robinet de la fontaine de la Croix de Nazareth.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Syndicat Mixte de l'Eau facturera cette consommation à la commune.

Si les derniers relevés montrent une consommation de quelques dizaines de m<sup>3</sup> pour les bâtiments communaux, il n'en est pas de même pour le robinet de la fontaine de la Croix de Nazareth.

En 2018, le relevé affichait une consommation de 962 m<sup>3</sup> pour ce robinet, 21 m<sup>3</sup> en 2019 et 34 m<sup>3</sup> en 2020.

Bien que le prix du m<sup>3</sup> n'ait pas été encore défini, la commune ne pourrait absorber de telles dépenses si la consommation d'eau de ce robinet devait augmenter dans des proportions démesurées.

Mme LOUBINOUX fait lecture d'un courrier de Mr PHALIP rappelant l'historique de cette fontaine, et la nécessité que ce point d'eau perdure pour les randonneurs de passage à Vodable.

**CCAS**

Prévoir une réunion du CCAS pour programmer un repas des anciens en février 2022, si toutefois les conditions sanitaires le permettent à cette date.

**Demandes de modifications**

Deux lignes de trésorerie ont été modifiées afin de finaliser le paiement des factures suivantes :

- 2000€ pour payer une facture du SIEG
- 228 € pour payer un reliquat de facture de la Poste pour l'adressage.

Ces deux montants ont été prélevés sur les 9 696€ reçus au titre de la FCTVA

### **Visite des églises par le Conservateur du Patrimoine.**

Le Conservateur du Patrimoine, Mr Gibiat, a visité les églises de Colamine et de Vodable.

Le compte rendu de la visite de l'église de Colamine sera rédigé par le conservateur, alors que celui de la visite de l'église de Vodable a été réalisé par les représentants de la Mairie.

Mme LOUBINOUX fait lecture de ce compte rendu de visite de l'église de Vodable. Ce compte rendu a été transmis au Conservateur du Patrimoine et n'a pas fait l'objet de remarques particulières de sa part.

### **Plateforme de broyage**

Des représentants du SICTOM des Couzes sont venus visiter la décharge de Pignat pour évaluer si elle pouvait être considérée comme plateforme de broyage. Après analyse, elle sera répertoriée comme telle auprès du SICTOM.

### **Eolienne de Pardines**

L'API et les communes concernées par ces éoliennes vont engager auprès du tribunal un recours sur leur impact visuel, afin d'arrêter le projet.

Vodable sera concernée par ce recours, la commune étant impactée par l'aspect visuel au niveau du Puy d'Ysson.

### **Poubelles et point propre du village**

Deux réunions sont programmées fin novembre début décembre sur ces deux sujets.

### **Colombarium**

Réception semaine prochaine d'un devis pour l'obtention d'un nouveau colombarium.

Pour info, le dernier devis s'élevait à 1500 € en 2012.

### **Point sur le budget**

#### *Budget de fonctionnement*

Dépenses : 126 000 €

Recettes : 146 000€

#### *Budget Investissement*

Dépenses : 5 000 €

Recettes : 104 677 € (Ces recettes tiennent compte des dernières subventions reçues)

### **Ateliers du CLIC**

L'atelier Nutrition et Santé s'est achevé fin octobre

D'autres ateliers devraient être programmés pour 2022

- Sport adapté
- Sophrologie
- Balade nature (apprendre à consommer les plantes sauvages)

Pour les prochains ateliers, mettre l'accent sur la communication afin que toutes les personnes de 60 ans et + puissent être averties de leur mise en place.

**Remboursement à Michel ANGLADE d'une facture de 71 €**

Lors du mandat précédent, Michel ANGLADE a acheté pour le compte de la commune un tuyau pour la citerne. A ce jour, la facture d'un montant de 71€ ne lui a pas été remboursée.

Dès que Michel ANGLADE présentera un duplicata de cette facture, le Conseil Municipal prendra une délibération autorisant son remboursement.

**Achat d'une horloge** pour programmer l'éclairage extérieur de la SMA en fonction de la lumière du jour.

**Rodolphe nous annonce sa démission du Conseil Municipal** pour raisons personnelles et nous fait lecture de sa lettre de démission.

### **Conseil d'Ecole**

Il y a actuellement 92 élèves au RPI.

Pour la prochaine rentrée scolaire, 17 élèves quitteront le CM2 pour entrer en 6<sup>ème</sup>, alors qu'uniquement 10 élèves intégreront la Maternelle.

SÉANCE LEVÉE À 21H30